



ASSOCIATION ADEPAL PPR

Saint Pancrasse - 38660 PLATEAU-DES-PETITES-ROCHES

Mail : [adepalsp@laposte.net](mailto:adepalsp@laposte.net)

Site Internet : <https://www.adepal-ppr.fr/>

## NEWSLETTER D'OCTOBRE 2023

En cette période de vendanges, nous vous proposons la lecture de notre récent article sur les **Vignerons des Petites Roches**, paru sur la page d'accueil de notre site internet. Le passé de la commune est riche en vécu et en patrimoine qu'il est intéressant de connaître comme élément composant une culture et étant source d'inspiration pour les générations présentes et futures.

Le journal municipal « Sur le plateau des Petites Roches » n°19 et le compte rendu du conseil municipal du 5 octobre 2023 fournissent de précieuses informations. Cependant, ils contiennent aussi de regrettables oublis.

L'Armistice de 1918 est commémoré chaque année dans toutes les communes de France depuis plus de 100 ans. En plus d'être le jour anniversaire de la signature de l'armistice de 1918 et de "*commémoration de la victoire et de la paix*", la loi du 28 février 2012 étend l'hommage à tous les "*morts pour la France*" des conflits anciens ou actuels. **Tous les morts pour la France qu'ils soient civils ou militaires sont désormais honorés le 11 novembre.** Ce texte permet de rendre hommage à tous ceux qui ont péri au cours d'opérations extérieures.

Une cérémonie aura-t-elle lieu cette année à Plateau des Petites Roches ? La question se pose car, dans l'agenda des événements de fin d'année qui auront lieu sur le Plateau, publié page 11 du dernier journal municipal, cette journée nationale n'est pas mentionnée. Ni l'heure, ni le lieu de la cérémonie, encore moins le rappel de l'événement. Par contre, à la date du 11 novembre prochain, figurent le bal folk à St Pancrasse, et le ciné concert à St Hilaire.

De même « la Semaine bleue » nationale, forte de ses 72 ans d'histoire dédiés à la valorisation de la place des aînés dans la vie sociale a également été passée sous silence dans l'agenda communal. Les conseillers municipaux de Plateau des Petites Roches se souviennent-ils qu'il y a encore des anciens sur le Plateau ? Nous pensons que ce ne sont que de malencontreux oublis.

Par ailleurs, l'Adepal PPR s'interroge sur la nécessité, pour une commune de moins de 2500 habitants, d'envoyer 3 élus (le maire et 2 conseillers municipaux) aux congrès annuels des Maires, cette année et les 2 années suivantes. (*Voir la délibération 2023-10.02 du conseil municipal du 5/10/23 : mandat spécial pour participation d'élus aux congrès des Maires en 2023-2024-2025*). La participation des 3 élus au congrès des Maires à Paris, du 20 au 23 novembre 2023 coûtera environ 3 000 euros à la commune. Pour les 3 années consécutives de fin de mandat, le budget s'élèvera à environ 10 000 euros. N'y-a-t-il pas de dépenses plus utiles ?

« La situation de la commune doit le permettre » dit la loi à ce sujet.

Plateau des Petites Roches est une commune qui vend son patrimoine forestier et bâti. On peut se poser la question : a-t-elle les moyens de se permettre de telles dépenses ? Quel bénéfice tirera-t-elle de ces participations qui, par ailleurs, ne sont pas une obligation pour elle ? Quel sera le mandat des élus à ces congrès ? Seront-ils les auteurs d'une contribution particulière ? Feront-ils, à leur retour, le compte rendu de leur séjour aux administrés de la commune ? Quel intérêt pour la commune ?

**L'Adepal PPR organise le vendredi 17 novembre 2023, salle Pierre Degueurce à St Hilaire, à 20h, une réunion dont l'ordre du jour est :**

- Quelles résolutions prendre après l'absence de réponse (ou même d'accusé de réception) au courrier de l'Adepal PPR, adressé le 19 septembre 2023 aux élus municipaux, suite à leur présentation du bilan de mi-mandat ?
- Analyse et commentaire du compte rendu du bilan de mi-mandat fait par les élus et publié dans le journal municipal n°19 pages 6 et 7.
- Décisions du conseil municipal qui méritent débat :
  - Mise en place d'un PAEN (Journal municipal n°19, page 3 et conseil municipal du 14 septembre 2023, délibération 2023-09.11,
  - Avis sur l'extension de ST Microelectronics, page 8 du journal et conseil municipal du 5 octobre 2023 délibération 2023-10.1,
  - Mandat pour la participation de 3 élus municipaux au congrès des maires pour 2023, 2024 et 2025. Conseil municipal du 5 octobre 2023, délibération 2023-10.2.
- Mise en place d'une commission sur la mémoire des établissements de santé en vue de l'installation, par la commune, de panneaux « souvenirs ».
- Demande de mise à disposition permanente d'une salle pour l'Adepal PPR, pour des réunions périodiques.
- et/ou demande de pouvoir disposer gratuitement d'une salle pour des réunions effectuées par roulement dans chacune des communes historiques.
- Questions diverses

Le bureau de l'Adepal PPR.